

## 1.36b

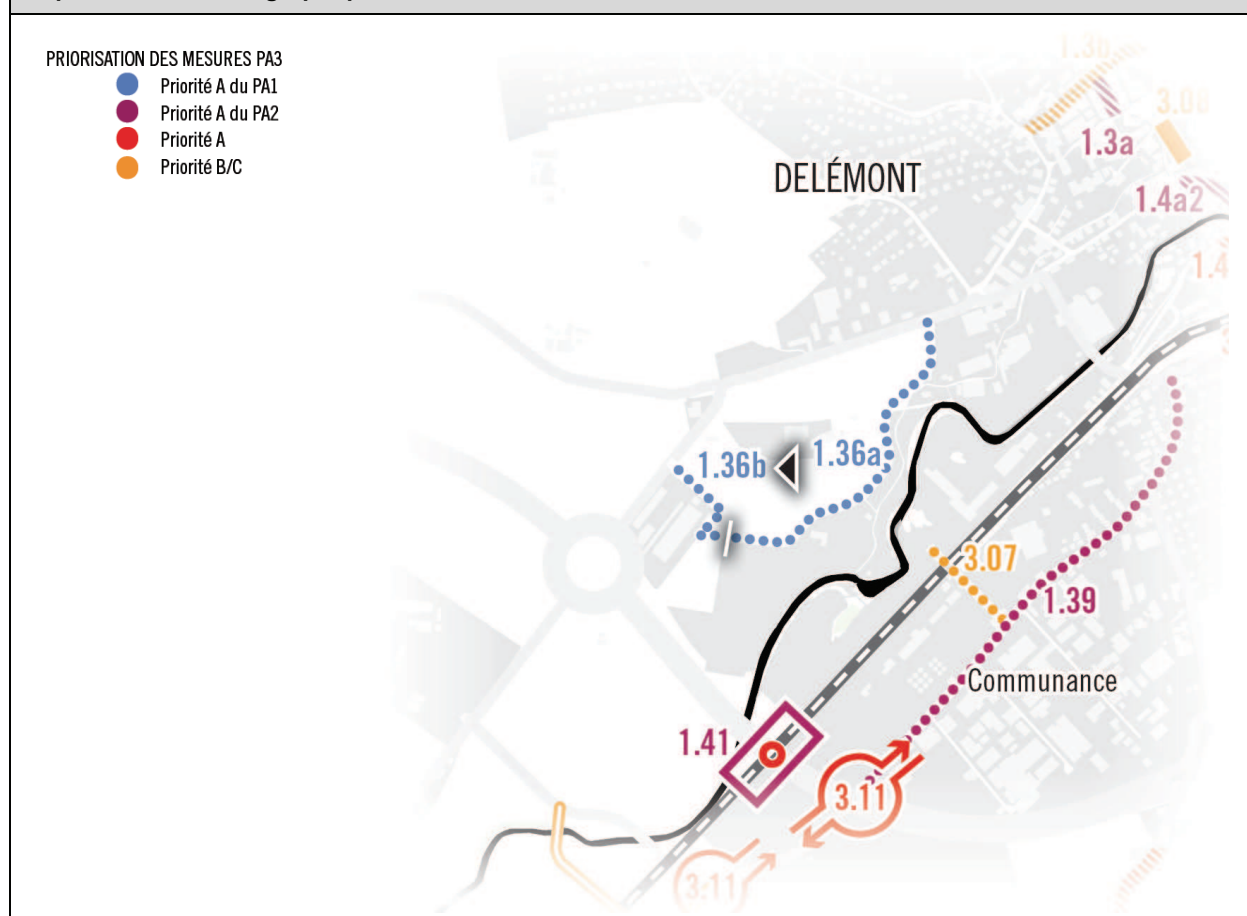
ARE PA2 : 6711.030

## Route d'accès aux Prés-Roses depuis Courtételle

LD1 et 2, Stratégie transports – objectifs 3 et 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	Commune de Delémont	Priorité	A1
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	mise en service : 2019 début des travaux : 2018
Instance(s) concernées	SDT (SAM), SIN	Estimation des coûts globaux	1.0 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.36a	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton
Besoins de coordination	PDCOM et PD déplacements Delémont	Degré de maturité	2

### Représentation cartographique



<b>Description de la mesure</b>		
<p><b>But de la mesure et opportunités</b></p> <p>La mesure 1.36b concerne l'aménagement d'un nouvel accès destiné aux véhicules individuels motorisés (TIM) depuis la route de Courtételle, afin de délester le chemin des Vies-Ste-Catherine qui sera uniquement voué à la mobilité douce (mesure 1.36a). La mesure 1.36b est ainsi étroitement liée à la mesure 1.36a puisque sa réalisation anticipée est indispensable.</p> <p><b>Bilan de la mise en œuvre</b></p> <p>Les études, les dépôts publics et les demandes de crédit seront réalisés conjointement pour les deux mesures 1.36a et 1.36b, pour une question de cohérence.</p> <p>Il est prévu, selon les planifications financières cantonales et communales de réaliser les études en 2017 et de réaliser les travaux en 2018 et 2019. La mise en œuvre des mesures 1.36 se fera simultanément au développement du Centre d'entretien de l'A16 aux Prés-Roses</p>		
<b>Utilité</b>		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de l'accessibilité pour toutes les formes de mobilité douce à destination de la zone de sports et de loisirs et des communes sises à l'est de l'agglomération.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	---	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Sécurisation d'un itinéraire qui pose de grands problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<b>Instances responsables</b>	<b>Dates</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Crédit d'étude</li> <li>2. Avant-projet</li> <li>3. Dépôt public</li> <li>4. Traitement des oppositions</li> <li>5. Approbation du projet</li> <li>6. Décision(s) de financement</li> <li>7. Début des travaux</li> </ol>	Commune de Delémont Commune de Delémont Commune de Delémont Commune de Delémont Commune de Delémont, RCJU Commune de Delémont -	2017 2017 2017 2017 2017 2018 2018
<b>Coordination avec le Plan directeur cantonal</b>		
<b>Pertinence par rapport au plan directeur</b>	<b>Etat de l'intégration dans le plan directeur</b>	
Bonne	Coordination réglée – Fiche 2.03	